

13 JANVIER

462

Bu

31 JANV 1947
16 FEV 1947
1947

SURETE NATIONALE
11 FEV 1947
FICHIER CENTRAL

13eme Brigade Regionale
Police Judiciaire

CHEF de la 13eme Brigade Regionale de Police Judiciaire

RENNES.

382

OBJET :

Homicide volontaire de M. LASSNAU René, 23 ans, cultivateur à la "Salle Verte" en ERGUE-GABERIC (Finistère).

REF. : C.R. en date du 24 décembre 1946 de M. HERVE, Juge d'Instruction au Tribunal de QUIMPER.

F. J. : 44 Procès-verbeux

Commission Rogatoire en retour.

205/5985

J'ai l'honneur de vous retourner, en y annexant les 44 procès-verbeux qui en ont été la suite, la Commission Rogatoire en date du 24 décembre 1946, de M. HERVE, Juge d'Instruction au Tribunal de QUIMPER, relative à la procédure suivie contre M. LASSNAU René, inculpé d'homicide volontaire sur la personne de M. LASSNAU René, 23 ans, cultivateur à la ferme de la "Salle Verte" en ERGUE-GABERIC dans la soirée du 23 décembre 1946. La ferme de la "Salle Verte" est située sur le territoire de la commune d'ERGUE-GABERIC (Finistère) à environ 1 km. à l'ouest du bourg. Elle comprend quatre corps de bâtiments; un chemin bien encaissé et bordé de

haies d'aubépine d'environ 150 m. relie en droite ligne la ferme au chemin de grande communication n° 15, qui mène d'un côté à la ville de QUIMPER distante de 4 kms, de l'autre à l'agglomération de CORAY à 17 kms. 500.

La ferme est isolée, et à part une autre maison habitée par le frère de Madame LASSEAU, qui s'élève à 200 m. plus loin à l'intérieur des terres, il n'est pas d'autre habitation à proximité.

La "Salle verte" est exploitée par M. LASSEAU, 48 ans, et sa femme, vivant là avec leurs deux fils, Pierre, 18 ans et René, 23 ans, une bonne et un prisonnier allemand servant de valet.

Le 23 décembre 1946, après le repas du soir, c'est-à-dire vers 19 h. 30, René LASSEAU, accompagné du prisonnier allemand, Walter BUSKIS, se rendit comme de coutume à l'écurie afin de soigner ses chevaux. Le travail se déroula normalement et sa tâche terminée, Walter BUSKIS se disposait à sortir d'un petit apprentis où il avait préparé la nourriture des chevaux, lorsqu'il vit arriver un inconnu qui, passant devant la maison d'habitation, se dirigea directement vers l'écurie que René LASSEAU se préparait à quitter. Arrivé à 2 ou 4 mètres de ce dernier, l'homme l'interpella à deux reprises en disant : "viens ici, viens ici", puis il déchargea une rafale de mitrailleuse sur le jeune homme qui s'avancé à sa rencontre. Celui-ci s'écroula sans pousser un cri. Walter BUSKIS craignant pour sa propre vie, se coucha précipitamment à terre et le meurtrier ayant vraisemblablement entendu bruit, déchargea une rafale dans sa direction. Puis, sans se presser, il revint sur ses pas, repassa devant la maison d'habitation sur la façade de laquelle il envoya une nouvelle rafale et disparut.

Le prisonnier allemand ne put donner qu'un signalement très imprécis de l'agresseur. Suivant lui, l'homme était de petite taille, 1 m. 63, environ, coiffé d'un chapeau mou, chaussé de bottes et revêtu d'un imperméable genre américain ou anglais.

L'examen du cadavre par un médecin de QUIMPER permit de constater que René LASSEAU avait été frappé de 4 balles dont une avait atteint le cœur. La mort avait été instantanée.

La gendarmerie alertée immédiatement par l'oncle de la victime arriva à la ferme 2 heures plus tard.

Au cours de leurs constatations, les gendarmes récupérèrent 22 douilles de 11 m/m. 25 dans la cour de la ferme, et relevèrent deux points d'impact des balles sur les murs des bâtiments.

Leur attention fut immédiatement attirée par le calibre des balles et des douilles récupérées, qui correspondait en effet exactement à celles trouvées après l'attaque dont la ferme LASSEAU avait été l'objet dans la soirée du 18 octobre 1946.

Ce soir là, vers 22 heures, les occupants de la ferme étaient couchés, lorsqu'ils furent alertés par 2 coups de feu. Les balles pénétrèrent par une fenêtre du 1er étage et l'une

d'elles traversa le plafond pour aller se perdre dans le grenier, alors que l'autre s'applatit contre le mur.

Le lendemain matin, une lettre écrite en caractères d'imprimerie, qui avait été glissée sous la porte d'entrée, fut découverte par la bonne. Cette lettre ordonnait à M. LASSEAU de préparer une somme de 100.000 francs et d'effectuer le soir même en automobile un parcours déterminé au cours duquel il entendrait deux coups de feu. Les 100.000 francs préalablement glissés dans une enveloppe devaient alors être jetés sur la route par le fermier.

La gendarmerie fut alertée et le soir venu, M. LASSEAU exécuta le parcours indiqué. Pendant son absence de la ferme, le prisonnier allemand qui allait se coucher, aperçut deux ou trois hommes à proximité d'un tas de paille. Il donna l'alerte et les inconnus s'enfuirent à travers champs.

L'enquête effectuée à la suite de ces faits amena l'arrestation de quatre jeunes gens domiciliés à "L'eau blanche" en BRGUE-ARRETEL, c'est-à-dire à environ 1 km. 500 de la "Salle verte" sur le chemin de grande communication n° 15 en direction de QUIMPER.

Il s'agissait des nommés AUTRET, DAUDAL, RANNOU et LE BRAS. Le premier nommé passa des aveux aux gendarmes, aveux qu'il confirma lors de sa première comparution devant M. le Juge d'Instruction.

Quelques jours plus tard cependant, AUTRET se rétracta sans donner de raison valable, sans doute à la suite d'une entente préalable avec ses co-accusés avec lesquels il avait pu communiquer à la prison.

Des faux témoignages furent obtenus par les détenus et la preuve de leur culpabilité n'ayant pu être établie de façon formelle, un non-lieu fut rendu. L'un des inculpés, le nommé RANNOU Etienne, fut libéré le samedi soir 21 décembre, mais les trois autres, inculpés dans une autre affaire, restèrent détenus.

L'identité du calibre des balles tirées le 18 octobre et le 23 décembre amena les gendarmes à soupçonner RANNOU Etienne ou tout au moins une complicité de sa part dans le meurtre de René LASSEAU.

Une perquisition fut effectuée à son domicile, son emploi du temps fut contrôlé sans aucun résultat.

De même, des visites furent faites chez des camarades de l'intéressé, les nommés LOUET Louis, marchand de poissons à "L'eau Blanche" et AUFRERE Alain, chiffonnier à BRGUE-GABERIC. Leurs emplois du temps furent également contrôlés, toujours sans résultat.

A notre arrivée à BRGUE-GABERIC, aucun autre élément n'avait été recueilli par les gendarmes qui, en particulier, n'avaient pu déceler le motif du meurtre.

Aucun témoignage n'avait pu être obtenu permettant d'établir la direction prise par le meurtrier, qui n'avait laissé aucune trace de pas en raison de la gelée.

Des le début de l'enquête, à laquelle j'ai procédé avec l'assistance des Inspecteurs LE BARS et LE BLEVRO du service, j'ai recueilli quelques témoignages particulièrement intéressants.

C'est ainsi que nous avons appris qu'à deux reprises au moins, la victime avait été attaquée la nuit à l'entrée de l'allée conduisant à la "Salle verte" par un ou deux inconnus. Une première fois, René LASSEAU fut jeté à bas de sa bicyclette et sa veste fut déchirée. Une deuxième fois, il dut se défendre à l'aide d'un bâton. Les parents n'ont pu nous donner confirmation de ces faits qu'il paraissaient ignorer. René LASSEAU était de caractère très renfermé quant à sa vie privée, et ne mettait ni ses parents ni son frère, ni ses camarades de ce qui le concernait intimement. Cet état de faits nous a amenés à envisager le meurtre du jeune LASSEAU sous différents angles, compte tenu des circonstances du meurtre qui laissent supposer que l'assassin/vicait particulièrement.

Cinq hypothèses ont été successivement émises et contrôlées :

- 1°) Drame passionnel.
- 2°) Règlement de comptes à la suite de l'affaire du 18 octobre.
- 3°) Exécution par d'anciens résistants.
- 4°) Exécution politique.
- 5°) Vengeance d'un individu ayant été arrêté sur indications d'un membre de la famille LASSEAU.

1°) Drame passionnel. La vie privée de René LASSEAU ne semblait pas comporter de secrets. Comme tous les jeunes gens de la région, il fréquentait les bals et avait eu quelques "flirts".

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de le suivre au cours de ses dernières années. Ses "flirts" n'ont jamais été poussés, et se sont terminés sans heurts. La victime n'a eu aucune liaison avec une femme mariée ou fiancée officiellement. Rien ne permet de supposer la vengeance d'un époux trompé, d'un fiancé éconduit ou d'un jaloux, ou la vengeance d'une jeune fille outragée.

Un camarade intime de René LASSEAU, M. Hervé FROUNTEUN demeurant à Quellenec en ERGUE-GABRIIC a pu nous assurer que la vie privée de son ami avait rien que de très normal.

Dans ces conditions, cette première hypothèse a pu être écartée.

2°) Règlement de comptes à la suite de l'affaire du 18 octobre.

A la suite des gendarmes, nous avons à nouveau étudié la possibilité d'une vengeance par des membres du groupe X... instigateurs de l'attaque du 18 octobre 1946.

La coïncidence entre la sortie de RANNOU et le meurtre pouvait laisser supposer, à première vue, une vengeance des membres du groupe, mais il est tout aussi vraisemblable de penser que cette sortie de RANNOU ait servi les desseins du meurtrier en attirant les soupçons sur le groupe.

Dans cet ordre d'idées, et en tenant compte du non-lieu rendu envers RANNOU, nous avons émis l'hypothèse du meurtre commis par les véritables auteurs de l'attaque du 18 octobre, afin de supprimer un témoin gênant. René LASSEAU pouvait en effet connaître ces véritables auteurs.

Dans le but de vérifier cette version, nous avons fait écrire sous dictée le contenu de la lettre anonyme glissée sous la porte de la maison LASSEAU aux quatre inculpés. Nous avons pu remarquer que les caractères de l'écriture de DAOU concordait avec ceux de la lettre témoin. Les "P" et les "T" par exemple, présentent une ressemblance frappante. Une expertise pourra sans doute infirmer ou confirmer nos constatations. Notre avis, l'attaque du 18 octobre est bien le fait des quatre hommes. Par la suite, cette conviction a été étayée par le fait que nous avons obtenu la preuve que des faux témoignages avaient permis de créer des alibis et par là-même, l'attention du non-lieu. C'est ainsi que le nommé LE DU Laurent a reconnu avoir été sollicité par le frère et la mère d'un des inculpés de faire un faux témoignage devant M. le Juge d'Instruction, ce qui fut fait.

Dans ces conditions, l'hypothèse indiquée ci-dessus ne pouvait plus être émise. Les recherches effectuées d'autre part, à "L'Éau Blanch" dans les milieux soupçonnés d'appartenir au groupe X.. n'ont donné aucun résultat, et aucun élément nouveau n'a permis d'étayer nos investigations.

3) Exécution par d'anciens Résistants.

Il était impossible de désigner une telle hypothèse étant donné la fréquence de telles exécutions. Quelle avait été l'attitude de René LASSEAU pendant l'occupation ? Avait-il été membre d'un parti politique collaborationniste ? Avait-il fait partie du P.N.B. ? Avait-il été soupçonné de dénonciation de patriotes ? Ce sont autant de questions que nous avons étudiées.

Au cours de notre enquête, aucun témoignage défavorable à la victime n'a été recueilli. René LASSEAU n'était pas connu comme ayant collaboré avec les occupants ou adhéré à un parti collaborationniste. Il n'a jamais été soupçonné de dénonciation de patriotes et s'il n'a pas fait de résistance active, il a, par contre, ravitaillé à plusieurs reprises des maquis de la région d'ERGUA-GABERIC. Un jour même, il a conduit une voiture qui allait chercher à LANGOLEN des armes destinées à la Résistance.

Dans ces conditions, l'exécution d'un ex-collaborateur ou dénonciateur était une hypothèse à écarter, ce que nous avons grand devoir faire.

4.- Exécution politique.

hypothèse peu vraisemblable, mais qui se devait d'être formulée. René LASSEAU, suivant les dires de ses parents, n'était affilié à aucun parti, et n'avait aucune activité politique militante. Il n'avait pas d'idées extrémistes et son exécution pour des fins politiques semble devoir être écartée.

5.- Vengeance d'un individu ayant été arrêté sur indications d'un membre de la famille LASSEAU.

Sollicité à plusieurs reprises de nous fournir tous renseignements utiles à la poursuite de notre enquête et susceptibles de permettre l'identification du meurtrier, M. LASSEAU Père nous a déclaré le 31 décembre qu'à plusieurs reprises, il avait communiqué des renseignements à la gendarmerie pour des affaires de droit commun. C'est ainsi que depuis plusieurs années, il servait d'indicateur bénévole à M. l'Adjudant DENIEL de la Brigade de QUIMPER, auquel il avait donné des renseignements utiles dans plusieurs affaires, renseignements qui avaient permis à une ou deux reprises l'arrestation des coupables. Les recherches effectuées à la suite des renseignements communiqués par M. LASSEAU n'ont donné aucun résultat. Je tiens cependant à indiquer ma conviction que le témoin n'a pas dit tout ce qu'il savait sur ce point. A-t'il donné, pendant l'occupation des renseignements ayant permis l'arrestation de personnes qui, par la suite, furent déportées par les allemands ? Le fils, René LASSEAU, a-t'il rendu coupable d'un fait semblable ? Cela est possible et pourrait expliquer le motif du meurtre.

Nous n'avons pu, cependant, obtenir confirmation de cette hypothèse, d'autant plus que nous n'avons pu entendre l'Adjudant DENIEL qui était en permission pendant notre séjour à QUIMPER.

Je signale encore une fois les réticences de M. LASSEAU qui a attendu jusqu'au 31 décembre pour nous apprendre son rôle d'indicateur bénévole de la gendarmerie, alors que depuis 6 jours, nous avions des conversations quotidiennes avec lui. Par la suite, M. LASSEAU a attendu le 7 janvier pour nous citer une des affaires pour lesquelles il avait donné des renseignements, alors que le 31 décembre, il nous avait, suivant ses dires, "indiqué tous les cas pour lesquels il avait servi d'indicateur".

A-t'il omis volontairement ou involontairement de nous citer une autre affaire ? Il serait intéressant de le savoir car cela orienterait alors l'enquête vers un but précis.

En tous les cas, si M. LASSEAU n'a rien caché, il n'en reste pas moins qu'il pouvait être considéré ainsi que son fils comme un indicateur de la gendarmerie. L'Adjudant DENIEL fréquentait assidûment la "Salle verte" et un individu arrêté pour vol et complicité, le nommé Casimir ZIERTA, a reproché à M. LASSEAU de l'avoir "donné".

Dans ces conditions, la vengeance d'un malfaiteur ou même de malfaiteurs serait une chose plausible que cependant nous n'avons pu établir.

d'un groupe

Après l'examen de ces cinq hypothèses successives, aucun autre élément n'est venu nous donner la possibilité d'identifier le meurtrier et même de déterminer la raison du meurtre. Il est vrai que la connaissance même de ce motif rendrait le champ des recherches et permettrait sans doute l'identification du criminel.

L'examen des balles tirées le 18 octobre et le 23 décembre nous a permis de faire les constatations suivantes.

Le calibre est identique : 11 m/m. 25. Il s'agit de balles tirées par des armes américaines. L'examen de balles tirées le 23 décembre permet de remarquer 4 rayures longitudinales alors que l'une des balles tirées le 18 octobre présente 6 rayures. Ce n'est donc pas la même arme, ni le même type d'arme qui a servi, ce qu'une expertise pourra confirmer, et selon toute probabilité, le 18 octobre les agresseurs sont servis d'un pistolet "Colt" alors que le 23 décembre le meurtrier s'est servi d'une mitrailleuse "Thomson". Si le "Colt" est une arme qui a été répandue à profusion au moment de la Libération, la mitrailleuse "Thomson" par contre, est un engin que l'on rencontre rarement.

Au courant de ce fait, et ayant appris que certains individus domiciliés aux environs de la "Salle verte" étaient susceptibles de posséder des mitrailleuses, nous avons procédé à des perquisitions qui ont amené la découverte d'armes de guerre qui, cependant, n'ont aucune identité avec l'arme ayant servi le 23 décembre.

Des armes ont été saisies chez les individus suivants qui ont été laissés en liberté provisoire et seront poursuivis sur citation directe.

- 1°) GUILLOU Pierre, Marie, né le 9 novembre 1911 à PLEUVEN (Fin.) de Jean et Anna LAHUEC, marié le 19 octobre 1932 à LAYRORET FOURSNANT avec BOUTOULIER Louise, un enfant, mécanicien, domicilié à ERGUE-ARHEL (Fin.) - possédait un pistolet.
- 2°) LE BERRE René, Jean-Marie né le 29 mars 1926 à ERGUE-GABERIC (Fin.) de René et PÉRÉSSÉ Marie-Anne, célibataire, cultivateur, domicilié à Skividan en ERGUE-GABERIC - possédait une mitrailleuse anglaise "Sten" calibre 9 m/m.
- 3°) GOURMELIN Pierre, Antoine, Marie né le 17 janvier 1922 à ST-NVAIREC (Fin.) de François et BOURNIS Maria, marié le 20 Juin 1946 avec LE BERRE Bernadette, 1 enfant, cultivateur, domicilié à Skividan en ERGUE-GABERIC, - possédait un fusil Mauser.
- 4°) LE BIHAN Pierre, Jean-Marie, né le 9 novembre 1923 à ERGUE-GABERIC (Fin.) de feu Jean et THÉPAUT Marie-Jeanne, célibataire, cultivateur, domicilié à Quellenec en ERGUE-GABERIC, - possédait un fusil Mauser.

